

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 21.01.2025 Date de révision: 21.01.2025 Version: 1.0

N° FDS: 11965-K0109

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Clear+ Cream Soap
Type de produit : Produit cosmétique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Savon crème liquideau pH neutre pour la peau pour le nettoyage des mains

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Fournisseur

CWS Hygiene International GmbH CWS-boco Suisse SA
Dreieich Plaza 1A Industriestr. 20
DE 63303 Dreieich CH 8152 Glattbrugg

Allemagne Suisse

T +49 6103 309 0 T +41 44 809 37 77 contact@cws.com, www.cws.com info@cws.ch

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS: sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Le produit cosmétique a été confirmé dermatologiquement et toxicologiquement dans le cadre d'une évaluation de sécurité légalement requise (RÈGLEMENT (CE) n° 1223/2009 sur les produits cosmétiques, chapitre III, article 10).

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit est exclu de l'obligation d'étiquetage selon la législation européenne sur les substances chimiques et la Kosmetikverordnung (législation autrichienne sur la commercialisation des produits cosmétiques)/la directive sur les produits cosmétiques. Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

N° FDS: 11965-K0109

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique : Nettoyant cosmétique pour les mains à base d'eau avec des tensioactifs anioniques et

amphotères.

Composants:

Ces informations sont requises par la loi et se trouvent sur les emballages / étiquettes.

Nomenclature selon INCI:

AQUA

SODIUM LAURETH SULFATE

SODIUM CHLORIDE

COCAMIDOPROPYL BETAINE

SODIUM BENZOATE

PARFUM CITRIC ACID C.I. 19140 C.I. 15510

Remarques : Le produit cosmétique a été confirmé dermatologiquement et toxicologiquement dans le

cadre d'une évaluation de sécurité légalement requise (RÈGLEMENT (CE) n° 1223/2009

sur les produits cosmétiques, chapitre III, article 10).

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Produit cosmétique "Rinse-off" - lavable.

Premiers soins après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Premiers soins après contact avec la peau : Produit cosmétique "Rinse-off" - lavable, avec une très bonne tolérance cutanée certifiée.

Premiers soins après contact oculaire : Enlever les verres de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil non blessé. Consulter un

spécialiste médical si l'irritation des yeux persiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne

inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas

pris connaissance de dommages à la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas :

d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

21.01.2025 (Date de révision) CH - fr 2/9

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

N° FDS: 11965-K0109

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se Equipement de protection

reporter à la rubrique 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Autres informations Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Mesures d'hygiène

: Eviter le contact avec les yeux.

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver sous clé et hors de portée

des enfants.

Température de stockage : 5 - 30 °C

Informations sur le stockage en commun : Enfin et surtout, pour des raisons d'hygiène, les produits cosmétiques ne doivent pas être

stockés avec les produits chimiques et autres produits dangereux.

Lieu de stockage : Conserver à l'abri du gel. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

N° FDS: 11965-K0109

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : Jaune.

Apparence : Visqueux. Transparent.

Odeur : Florale. Fruitée.

Seuil olfactif : Pas disponible

Point de fusion : Pas disponible

Point de congélation : Pas disponible

Point d'ébullition : ≈ 100 °C

Inflammabilité : Ininflammable.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

N° FDS: 11965-K0109

Viscosité, cinématique

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Non comburant.

Limite inférieure d'explosivité (LIE) : Pas disponible

Limite supérieure d'explosivité (LSE) : Pas disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'auto-inflammation : Pas disponible

Température de décomposition : Pas disponible

pH : 4,9 – 5,4

Viscosité, dynamique : 3300 – 6000 mPa·s (20 °C) Solubilité : Eau: complètement miscible

: Pas disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible

Masse volumique : 1,03 – 1,04 g/cm³ (20 °C)

Densité relative : Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible
Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7). Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes et agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

N° FDS: 11965-K0109

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
		remplis)

pH: 4,9 - 5,4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

> remplis) pH: 4,9 - 5,4

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Cancérogénicité Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas (STOT) (exposition répétée)

remplis)

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

(STOT) (exposition unique)

Danger par aspiration

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

N° FDS: 11965-K0109

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets

: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID			
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification							
Non réglementé pour le transport							
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU							
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport							
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.4. Groupe d'emballage							
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.5. Dangers pour l'environnement							
Non réglementé Non réglementé		Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
Pas d'informations suppléme	entaires disponibles						

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

N° FDS: 11965-K0109

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Règlement sur les cosmétiques (CE 1223/2009)

Non applicable.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:				
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures			
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route			
ETA	Estimation de la toxicité aiguë			
FBC	Facteur de bioconcentration			
VLB	Valeur limite biologique			
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)			
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)			
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum			
DNEL	Dose dérivée sans effet			
N° CE	Numéro de la Communauté européenne			
CE50	Concentration médiane effective			
EN	Norme européenne			

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

N° FDS: 11965-K0109

Abréviations et acr	Abréviations et acronymes:				
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer				
IATA	Association internationale du transport aérien				
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses				
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)				
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)				
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé				
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé				
NOAEL	Dose sans effet nocif observé				
NOEC	Concentration sans effet observé				
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques				
VLE	Limite d'exposition professionnelle				
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique				
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet				
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer				
FDS	Fiche de Données de Sécurité				
STP	Station d'épuration				
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)				
TLM	Tolérance limite médiane				
COV	Composés organiques volatiles				
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service				
N.S.A.	Non spécifié ailleurs				
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable				
ED	Perturbateur endocrinien				
DOT	Département des transports				
TDG	Transport des marchandises dangereuses (TMD)				
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006				
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques				
IBC-Code	Prestations de sécurité internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocives en vrac dans le maritime				
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008				
MARPOL 73/78	MARPOL 73/78: La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires				
ADG	Transport de produits dangereux australiens				
Autres informations	· Les indications des sections 4-8 et 10-12 ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de				

Autres informations

: Les indications des sections 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.